VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **08 novembre 2019 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **huit novembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Jérôme GODARD à Philippe BOHELAY, Jérôme AUSLENDER à Cécile AUDET, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Christophe CERVANTES à Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Mesdames Nicaise JOSEPH et Pascaline BIDOUNG arrivent pendant la présentation de la question n° 1.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Monsieur Pierre MIQUEL.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Nicaise JOSEPH.
Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote de la question n°8 et donne pouvoir à Madame Pascaline BIDOUNG.

Rapport N° 6

BUDGET PARTICIPATIF - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL A L'ASSOCIATION COLLECTIF PAUVRETE PRECARITE - INSTALLATION DE CASIERS SOLIDAIRES

Rapporteur : Monsieur Gérard BOHNER

Début 2018, la Ville de Clermont-Ferrand lançait son Budget Participatif, dans le but de déléguer du pouvoir d'agir aux habitants en leur offrant de proposer, puis d'élire, des projets d'investissement. La Ville affecte à cette démarche une partie de son budget d'investissement, et s'engage à réaliser les 32 projets lauréats du vote citoyen d'ici fin 2020.

Parmi ceux-ci, de nombreux projets solidaires ont été plébiscités par les Clermontois : mise en place d'un camion douche, d'une bagagerie (ou casiers solidaires) pour les sans-abris et d'un frigo solidaire pour les personnes vulnérables.

Le projet des casiers solidaires consiste à installer des casiers dans la rue, sur l'espace public, à destination des sans-abris pour que ceux-ci puissent déposer leurs affaires en sécurité. En échange, les sans-abris qui bénéficient d'un casier s'engagent à rencontrer régulièrement un éducateur de rue. Ce dispositif permet de faciliter les démarches des sans-abris et de créer un lien privilégié avec eux, pour les aider à sortir de la rue.

La convention ci-jointe définit les responsabilités des différentes parties pour la réalisation de ce projet. Elle prévoit une mise à disposition des casiers solidaires au Collectif Pauvreté Précarité, afin qu'il en assure la gestion.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019, au titre du Budget participatif.
En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la convention de mise à disposition de matériel au Collectif Pauvreté Précarité (annexes jointes sur CD),
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe.

CLERMONT FERRAND

Convention de mise à disposition de matériel Installation de casiers solidaires Ville de Clermont-Ferrand

Entre :
L'association « Collectif Pauvreté Précarité»

M, Mme, Présidente de l'association « Collectif Pauvreté Précarité », dont le siège social se situe au, , régulièrement enregistrée sous le n° SIRET....., et dûment autorisé par délibération n°de son conseil d'administration N°..... du.....
Ci-après dénommée « Collectif Pauvreté Précarité»

Et :

La Ville de Clermont Ferrand

La Ville de Clermont-Ferrand ,10 rue Philippe Marcombes -BP60- 63033 CLERMONT-FERRAND cedex, représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Maire ou son représentant, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 08 novembre 2019

Ci-après dénommée «la Ville»

Ci-après dénommées collectivement « les Parties »

Préambule :
La présente convention a pour but de régir le fonctionnement des casiers solidaires, qui seront installés à Clermont-Ferrand sur l'espace public. Ce projet, issu de la première édition du Budget Participatif de la Ville de Clermont-Ferrand, consiste à installer des casiers, sous forme de consignes, dans la rue à destination des sans abris afin de leur permettre de déposer leurs affaires. L'objectif est de permettre aux sans abris, progressivement et à travers un accompagnement social, de sortir de la rue. En effet en échange d'une clé, le bénéficiaire s'engage à rencontrer régulièrement un travailleur social.

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet :

Dans le cadre du Budget participatif, la Ville de Clermont-Ferrand met à disposition au Collectif Pauvreté Précarité, 12 casiers solidaires. Deux lots de 6 casiers seront installés au square du Roi des Eaux et dans la rue Debay Facy. L'attribution des casiers sera gérée par le Collectif Pauvreté Précarité qui suivra de près les bénéficiaires afin de leur permettre de sortir de la rue.

La présente convention décrit les conditions et les modalités du partenariat mis en place entre les parties, notamment les droits, engagements et responsabilités de chacune d'elles, dans le cadre de l'installation et de la gestion des casiers solidaires.

Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée d'un an et entrera en vigueur à la date de signature de la dernière partie pour une durée d'un an puis, reconductible de manière expresse une fois, soit une durée maximale de 2 ans. La décision de renouvellement de la présente convention devra être notifiée aux parties par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant sont terme.

Article 3 : Conditions générales

Sous peine de résiliation de plein droit de la présente convention, les cocontractants devront assurer les engagements suivants :

Article 3.1 Engagement de la commune de Clermont-Ferrand

La Ville de Clermont-Ferrand s'engage à

- faciliter la délivrance de l'autorisation de voirie pour l'installation des casiers sur l'espace public et plus précisément au square du Roi des Eaux et dans la rue Debay Facy.
- mettre à disposition à l'association « Collectif Pauvreté Précarité » les 12 casiers solidaires. Ces casiers solidaires sont réputés être acceptés neufs par l'association et donc en parfait état de marche et conformes aux règles de sécurité applicables en la matière.
- Installer les casiers sur l'espace public dans les règles prévues au marché public (implantation des structures, grutage).
- entretenir les casiers, se charger des grosses réparations, le petit entretien quotidien étant fait par les bénéficiaires et le collectif.
-

Article 3.2 Engagement de l'association « Collectif Pauvreté Précarité »

L'association « Collectif Pauvreté Précarité » s'engage à :

- assurer le suivi des personnes bénéficiaires des casiers.
- gérer l'attribution des casiers et les échanges de clés.
- intervenir en cas de clés perdues : se charger du remplacement des clés et de changer les serrures.
- nettoyer les casiers dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

- n'utiliser les casiers que dans le cadre des activités définies en objet de la présente convention.
- déclarer à la Ville de Clermont-Ferrand toute panne, endommagement ou destruction des casiers. La Ville fera ensuite le lien avec le prestataire en charge de la formation.

Article 4 : Responsabilités

4.1 Le collectif Pauvreté Précarité

Pendant la durée de la mise à disposition, l'association « Collectif Pauvreté Précarité » est seule responsable de l'attribution des casiers solidaires, de leur utilisation, du contenu ainsi que de toutes conséquences résultant d'un manquement de sa part à ses engagements.

4.2 Ville de Clermont-Ferrand

La Ville de Clermont-Ferrand ne pourra être tenue responsable de l'utilisation des casiers solidaires, ni des dommages directs et/ou indirects qui pourraient en résulter.

Article 5: Clauses financières

La présente convention est consentie à titre gratuit.

Article 6: Valorisation

La Ville met à disposition gracieusement les casiers solidaires dont elle prend le coût de 36 000 € TTC à a charge. Elle mobilise également sa police municipale sur ce projet pour assurer son bon déroulement. La Ville met également à disposition ses équipes techniques pour monter les casiers et les implanter sur l'espace public.

Article 7 : Contrôle

La Ville de Clermont-Ferrand mettra en place des réunions de suivi chaque trimestre avec l'ensemble des parties prenantes au projet afin d'en constater le bon déroulement.

Le Collectif Pauvreté Précarité mettra à jour chaque trimestre un document de suivi permettant de connaître le nombre de bénéficiaires et l'accompagnement qui leur est proposé, ainsi que l'évolution de leur parcours. Le compte-rendu sera communiqué à la Ville de Clermont-Ferrand.

Article 8 : Communication

La Ville de Clermont-Ferrand fournira des éléments de communication rappelant que le projet se situe dans le cadre du Budget Participatif. Ces documents seront établis en coordination avec l'association Emmaüs Alternatives et le Collectif Pauvreté Précarité.

L'association « Collectif Pauvreté Précarité » s'engage à faire valoir la participation de la Ville dans l'ensemble de ses actions de communication concernant ce projet, notamment avec les médias.

Les supports de communication utilisés dans ce cadre devront être en conformité avec la charte graphique de la Ville de Clermont-Ferrand.

Article 9 : Clause de résiliation

En cas de non respect par les parties d'un ou de plusieurs de ses engagements contractuels, la Ville pourra résilier de plein droit la présente convention, sous réserve d'une mise en demeure préalable par lettre recommandée avec accusé de réception, restée en tout ou partie sans effet pendant une durée d'un mois à compter de la notification de l'accusé de réception.

La présente convention pourra également être résiliée, pour tout motif d'intérêt général par l'une des parties, avec notification aux autres parties par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve de respecter un préavis d'un mois à compter de la notification de l'accusé de réception, pour la prise d'effet de la résiliation.

Article 10 : Assurance et responsabilités

L'association « Collectif Pauvreté Précarité » est entièrement responsable des casiers qu'elle a sous sa garde.

A ce titre notamment, l'association « Collectif Pauvreté Précarité» prendra et maintiendra pendant toute la durée de la convention les contrats d'assurances nécessaires et requis pour couvrir son éventuelle responsabilité (dommage aux biens et responsabilité civile), quel qu'en soit le fondement, au titre de la garde exclusive, de l'utilisation et du fonctionnement des casiers solidaires, la responsabilité de la Ville de Clermont-Ferrand ne pouvant être recherchée de ce chef.

L'association « Collectif Pauvreté Précarité » aura l'obligation de fournir les attestations d'assurance à la Ville lors de la signature de la présente convention et à chaque renouvellement.

Article 11 : Règlements des litiges

Tout litige intervenant dans l'application de la convention devra faire l'objet d'une recherche de solution amiable. Cependant, si aucune solution amiable ne peut intervenir, le Tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Article 12 : Élection de domicile

Les parties élisent domicile aux lieux figurant en tête des présentes.

Article 13 : Annexes

- Présentation pédagogique des casiers solidaires
- Fiche technique des casiers solidaires

Fait à ……, le ……

Les signataires de la convention

Pour la Ville de Clermont-Ferrand, Le Maire ou son représentant, Gérard BOHNER	Pour l'association « Collectif Pauvreté Précarité » Le Président, Jean-Pierre PAPE

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 NOV. 2019

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

CLERMONT-FERRAND
ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Gérard BOHNER

ACA
ASSOCIAÇÃO
CONVERSA
AMIGA

EMMAÜS
alternatives

Montreuil



Lisbonne



LES CASIERS SOLIDAIRES

Un partenariat franco-portugais au service des personnes SDF

Lisbonne





Montreuil



Qui est Emmaüs Alternatives ?



Emmaüs alternatives a été créée **en 1991,**
l'association est **membre du mouvement Emmaüs**

Sa mission : accompagner les plus démunis dans **la <u>création d'alternatives</u> à la rue, à la précarité, à l'exclusion sociale et au chômage**



Emmaüs Alternatives est basée à Montreuil et développe son activité principalement sur Montreuil et Paris

Le Pôle action sociale et hébergement



Développant ses actions sur Montreuil, le Pôle Social propose **une large palette de services à plus de 4000 personnes par an** grâce à une équipe pluridisciplinaire

Il développe son action au travers de 6 dispositifs (budget : 1,9 Millions d'Euros) :

1. **Un CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)**
2. **Des ACT (Appartements de Coordination Thérapeutique)**
3. **Un accueil de jour pour personnes Sans Domicile Fixe**
4. **Un service RSA dédié aux personnes Sans Domicile Fixe et aux personnes issues de la Communauté des gens du Voyage**
5. **Un service d'Aide Alimentaire**
6. **Un service de Domiciliation**

Le pôle social a développé une forte expertise dans l'accompagnement des personnes les plus marginalisées

Qui est Emmaüs Alternatives ?

Le Pôle Insertion par l'Activité Economique



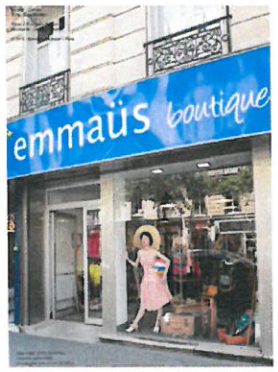


Un chantier d'insertion d'envergure qui emploie environ 150 salariés en insertion par an (budget 2017 : 3,68 Millions d'Euros) :

- **Si nécessaire, nos vêtements sont lavés, repassés** et chaque boutique est approvisionnée en fonction du type de clientèle du quartier
- **8 espaces de vente dans Paris** (2ème, 3ème, 4ème, 10ème,11ème, 20ème), un à Saint-Mandé et un autre à Montreuil
- **des opérations « spéciales » à Paris : Carreau du Temple, la Recyclerie…**

- **19 métiers** proposés aux salariés en insertion
- chaque salarié bénéficie d'un **accompagnement socio-professionnel**

Entre 2011 et 2017, nos recettes commerciales ont augmenté de 36%







Les chiffres clés annuels

Budget 2017 : 5,63 Millions d'Euros

1 000 TONNES DE **TEXTILE ET D'OBJETS RECYCLÉS**

400 BÉNÉFICIAIRES DU RSA **ACCOMPAGNÉS**

4 000 BÉNÉFICIAIRES DE L'**AIDE ALIMENTAIRE**

2 500 PERSONNES SDF ACCUEILLIES AU SEIN DE L'**ACCUEIL DE JOUR**

19 000 JOURNÉES D'**HÉBERGEMENT**

3 000 PERSONNES **DOMICILIÉES**

800 OUVERTURES OU **RENOUVELLEMENTS DE DROITS**



et… 1223 m² DE SURFACE DE VENTE A PARIS, MONTREUIL ET SAINT-MANDE

Emmaüs alternatives est animée par une équipe de 50 salariés permanents

ASSOCIAÇÃO
CONVERSA
AMIGA

Qui est ACA ?



- ACA, association portugaise, est née de l'initiative d'un étudiant architecte, Duarte PAIVA. En 2006, il lance un projet informel pour lutter contre la solitude et le sentiment d'exclusion des personnes SDF avec une seule arme : **la conversation.**

- En 2007, l'association ACA est créée avec une mission centrale : **faire naître des projets d'innovation sociale à partir de conversations avec les personnes en situation d'exclusion.**

- Le projet des Casiers Solidaires est né des conversations engagées par les bénévoles d'ACA avec les personnes vivant dans la rue : **les personnes SDF ont besoin d'un endroit sécurisé pour stocker leurs affaires.**

Associaçao Conversa Amiga =
Association pour la Conversation Amicale

Le partenariat ACA – Emmaüs Alternatives



- Premiers contacts début 2017
- Mission exploratoire à Lisbonne en juillet 2017
- ACA et Emmaüs Alternatives ont signé un accord de partenariat en juillet 2017
- Des valeurs communes et une vraie rencontre humaine entre deux équipes
- **Emmaüs Alternatives bénéficie de l'exclusivité du déploiement du dispositif sur la France pendant 18 mois renouvelables**

Un Partenariat qui inclut la fourniture des casiers, la formation des équipes d'Emmaüs Alternatives, un manuel de capitalisation de l'expérience d'ACA et du conseil pour le déploiement du projet en France

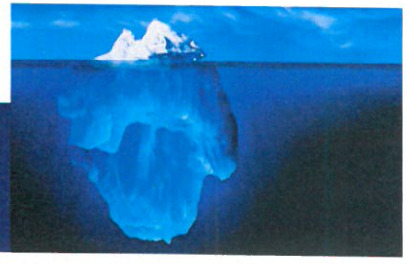
ASSOCIAÇÃO
CONVERSA
AMIGA

Pourquoi des casiers « solidaires » ?

- Les personnes SDF livrent une lutte quotidienne pour ne pas se faire voler leur argent, leurs papiers, leurs vêtements mais aussi des objets ayant une valeur sentimentale.

- Si les Casiers Solidaires visent à répondre à ce besoin fondamental, ils constituent la partie immergée de l'iceberg : **le travail d'accompagnement social, le lien social qui se créent autour de l'accès au casier sont essentiels** pour construire un chemin qui sortent, progressivement et par étape, les personnes de la rue.

« J'avais un problème sur la tête qui pesait 100 kg; maintenant, il pèse 40 kg » **Carlos, utilisateur d'un casier**



ASSOCIAÇÃO
CONVERSA
AMIGA

Un mobilier urbain design au service des personnes SDF





Quel contrat avec les usagers ?

- ❑ Un contrat signé
- ❑ Un rendez-vous hebdomadaire sur site avec un travailleur social
- ❑ Engagement à garder son casier propre
- ❑ Engagement à ne pas stocker de produits illégaux
- ❑ Le contrat est signé pour une période de 12 mois.

Quel accompagnement ?

- ❑ Prise en charge globale / possibilité d'accompagnement physique
- ❑ En parallèle : relations avec des bénévoles (lien social / remontées de besoins identifiés vers le travailleur social)

ASSOCIAÇÃO CONVERSA AMIGA

Quel bilan ?

Depuis 2015 :

- 112 suivis (pour 60 casiers installés)
- 52 sorties dont 40 positives (emploi / logement / centres de désintoxication / communautés d'insertion)
- Autres motifs de sorties : exclusions / disparitions / décès
- **Un dispositif plébiscité par les usagers**
- **Aucun vandalisme sur les casiers**



« J'aime tout dans le projet mais le casier principalement. Quand je l'ouvre, c'est comme si j'avais une maison.».

« Ce que j'aime le plus, c'est l'accompagnement de l'équipe, leur attention et leur dévouement. »

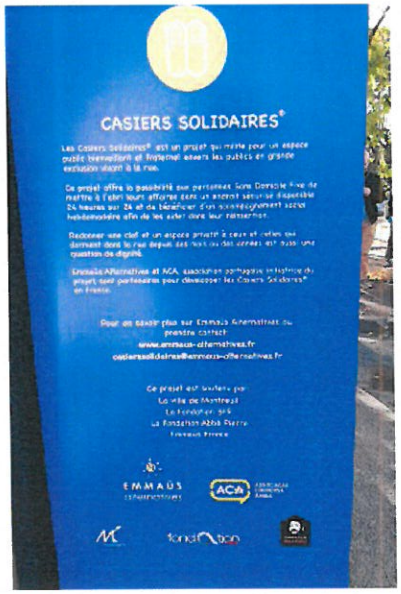
« Les casiers, ce n'est pas la Vie mais c'est 70% d'une vie »

« Vous ne pouvez pas dormir dans un casier mais

12 Casiers Solidaires à Montreuil

Le 15 octobre 2018, Emmaüs Alternatives a inauguré à Montreuil (93100) les 12 premiers Casiers Solidaires implantés en France.

- https://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/des-casiers-de-stockage-pour-les-sans-abri-a-montreuil-une-premiere-en-france-1109230.html
- https://www.youtube.com/watch?v=p7eHSHqrli8







ACA
ASSOCIAÇÃO CONVERSA AMIGA

EMMAÜS alternatives

Pourquoi des casiers solidaires à Montreuil ? (1)

Un projet PLAIDOYER qui milite pour un **espace public bienveillant** à l'égard des personnes SDF







Pourquoi des casiers solidaires à Montreuil ? (2)

- Parce que, comme à Lisbonne, la Ville de Montreuil compte de nombreuses personnes SDF
- **La problématique de vols et d'agressions autour des affaires des personnes SDF est également un vrai problème à Montreuil comme à Lisbonne.**
- La crainte de se faire voler ses affaires constitue notamment un des freins à l'hébergement d'urgence.
- Les bagageries existantes sur le territoire de la commune ne couvrent pas l'ensemble des besoins.
- De plus, les personnes les plus exclues ne font pas la démarche d'aller demander un vestiaire.

Ce dispositif cible en priorité les personnes les plus exclues, les plus loin des premiers filets sociaux

Pourquoi des casiers solidaires à Montreuil ? (3)

Pour expérimenter **un nouveau modèle d'accompagnement social** :

- Un contrat peu contraignant qui conduit à « accrocher » une relation sur une base hebdomadaire
- Un accompagnement hors les murs grâce à des Travailleurs Sociaux « hyper-connectés » (PC, Imprimante, scanner portables)
- Un accompagnement du développement de la capacitation des usagers accompagnés (partenariats de quartier avec les accueils de jour, les ACI, les associations, les conseils de quartier…)

En clair, le projet de consiste pas à seulement mettre à disposition des casiers mais à se servir de ce service gratuit et attractif comme un levier de réinsertion

Un solide référentiel d'évaluation sera construit en début de projet

ACA
ASSOCIAÇÃO CONVERSA AMIGA

EMMAÜS alternatives

Et en 2019 ?

En 2019, notre ambition est de déployer :

- de 24 à 36 casiers solidaires à Paris
- de 6 à 12 casiers à Clermont-Ferrand

MAIRIE DE PARIS

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Dans les 2 cas, le projet a été plébiscité dans le cadre du budget participatif

Contacts

Catherine DI MARIA, Directrice Générale
cdimaria@emmaus-alternatives.fr / 07 86 11 92 83



Marie-Hélène Le Nedic, Directrice du Pôle Social
Mh.lenedic@emmaus-alternatives.fr / 06 80 99 53 53



http://emmaus-alternatives.org/

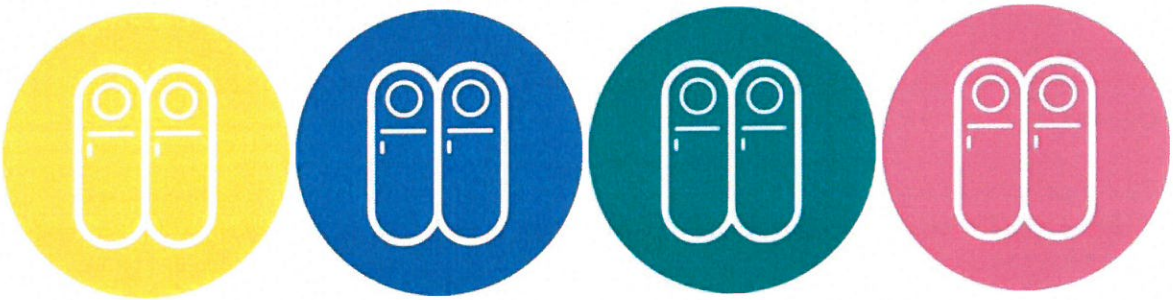
All design is protected - Design right of the European Union application nr. 004680783

ASSOCIAÇÃO CONVERSA AMIGA

SOLIDARY LOCKERS©

CACIFOS SOLIDÁRIOS© / CASIERS SOLIDAIRES©

SECURITY CONCERNS - PARIS



Les informations contenues dans ce document sont confidentielles et ne peuvent être utilisées qu'aux fins auxquelles elles sont destinées. Toute conception est protégée - droit de conception de l'application de l'Union européenne n °. 004680783

All design is protected - Design right of the European Union application nr. 004680783

1/ Introduction

Ce document fournit des informations techniques sur les Casiers Solidaires. Le projet de Casiers Solidaires fournit un casier privé dans la rue, accessible 24 heures sur 24 aux personnes sans abri pour conserver leurs biens de manière sûre et digne, tandis que ces personnes bénéficient d'un soutien psychologique de professionnels visant à promouvoir l'estime de soi, l'autonomisation et la motivation pour changer. Le casier est une étape entre la rue et une vie en dehors de celle-ci.

Ce projet existe au Portugal et en France et est en préparation pour d'autres sites en Europe. En 6 ans d'activité, il n'y a jamais eu d'incident de sécurité.

2/ Facteurs importants de sécurité du projet

Fonctions générales du projet :

- Chaque casier est seulement accessible pour une personne
- Chaque personne qui reçoit un casier passe par un processus de filtrage et d'identification
- Chaque personne qui reçoit un casier est accompagné chaque semaine par une équipe de professionnels avec laquelle il établie un Plan d'Actions Individuel
- Il n'est pas possible de donner l'accès d'un casier à une personne qui n'est pas identifiée ou qui ne se conforme pas à la surveillance en face-à-face et aux objectifs.

Casiers :

Les casiers sont installés dans une zone clé de la ville permettant l'intervention sociale auprès des personnes sans-abri.
Cependant, les casiers ne sont pas installés dans les zones à forte densité de population. Le nombre maximum de casiers installés à chaque emplacement est de 12 casiers.

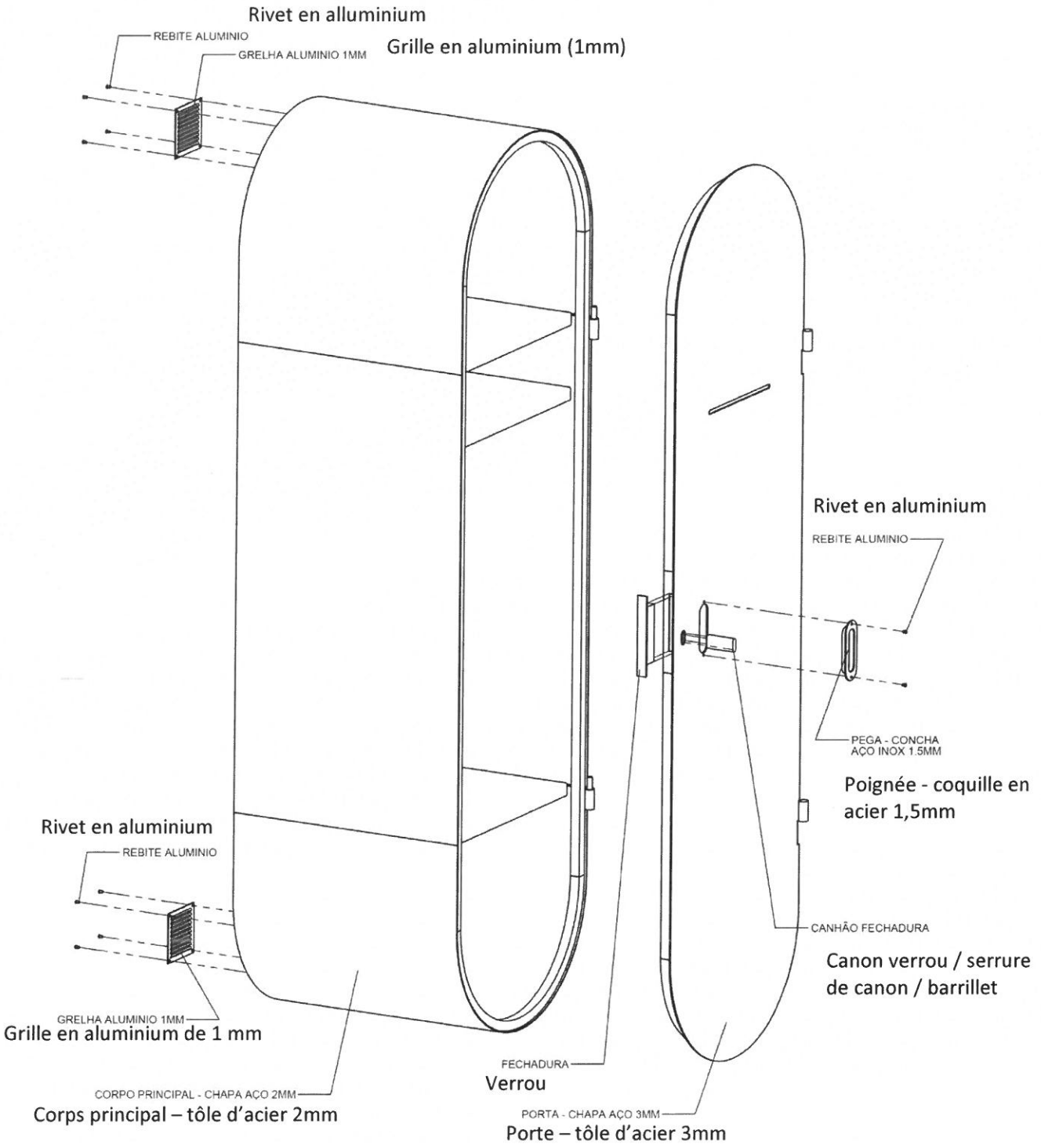
Les casiers sont construits en « metal flame » (ndt : pas la connaissance technique) dans un corps parallélépipède monolithique d'une dimension de 1,80Mx0,50Mx0,50M avec une épaisseur de 2 mm, avec une porte de 3 mm (avec une fente à courrier), une serrure, 1 poignée en acier de 1,5mm d'épaisseur et deux renifl ards en aluminium à l'arrière d'une épaisseur de 1 mm. Les renifl ards et la poignée sont fixés par des rivets en aluminium, 8 rivets au total dans la phase arrière du casier et 2 rivets à l'avant. À l'intérieur du casier, il y a 3 tablettes en tôle de 2 mm d'épaisseur soudées au corps du casier, ce qui augmente la résistance du corps.

La porte est fixée par deux charnières en acier soudées à la porte et au casier. Le casier est construit avec peu de pièces amovibles, comme le montre la figure 1).

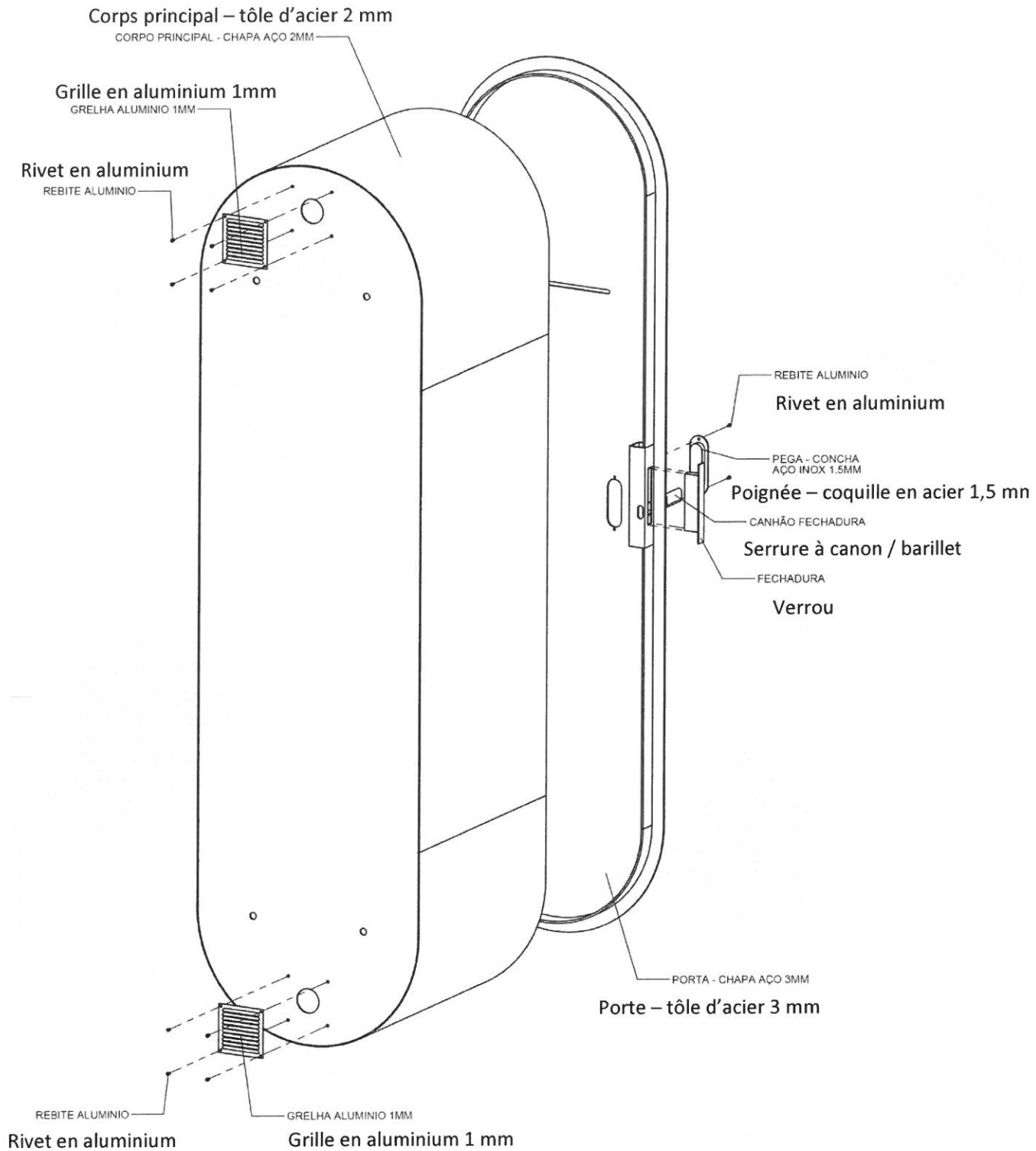
Les casiers sont installés par lots de 6 ou 12. Les casiers sont fixés par 4 vis dans un cadre en métal avec un couvercle en acrylique. La structure est maintenue au sol par du béton, comme le montre la figure 2).

3. IMAGES

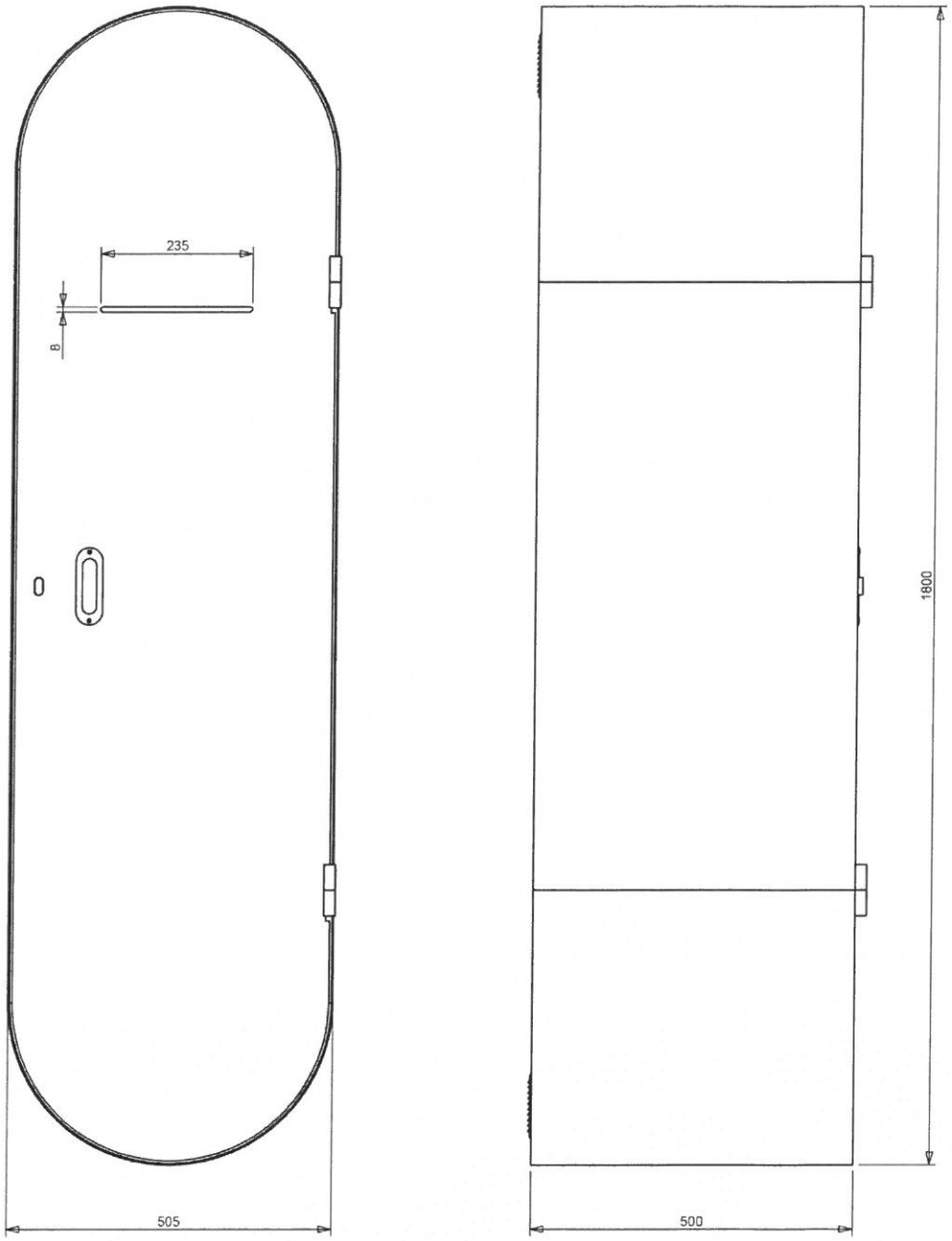
1) Casier en perspective éclatée



D1 – Exploded Perspective - Front (Design right of the European Union application nr. 004680783)

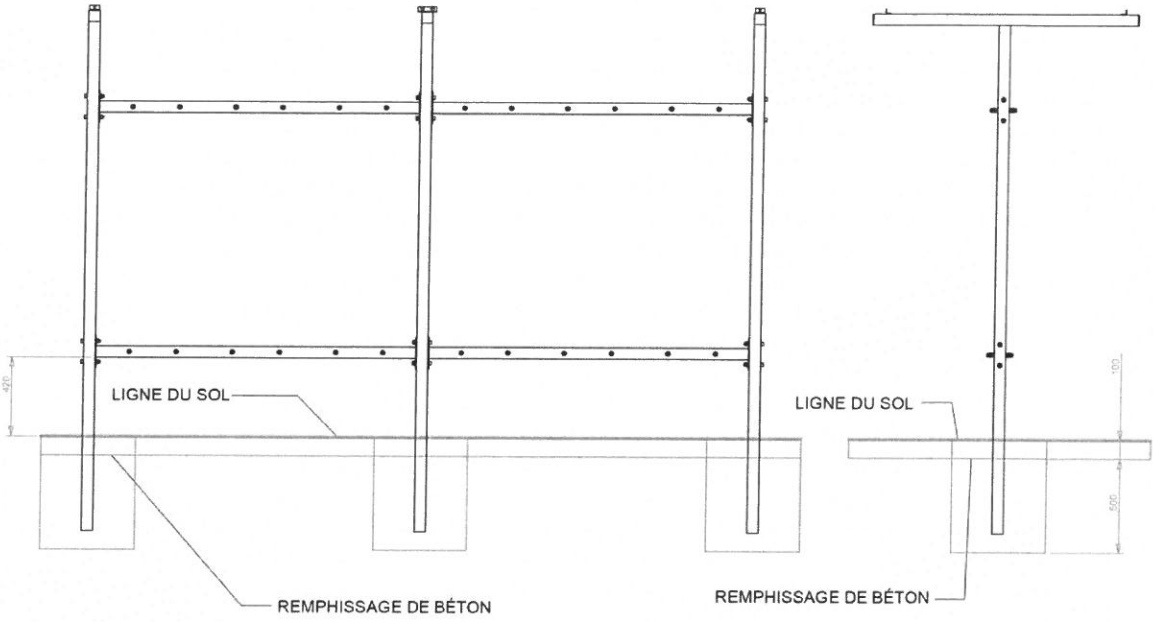


D2 - Exploded Perspective - Back (Design right of the European Union application nr. 004680783)

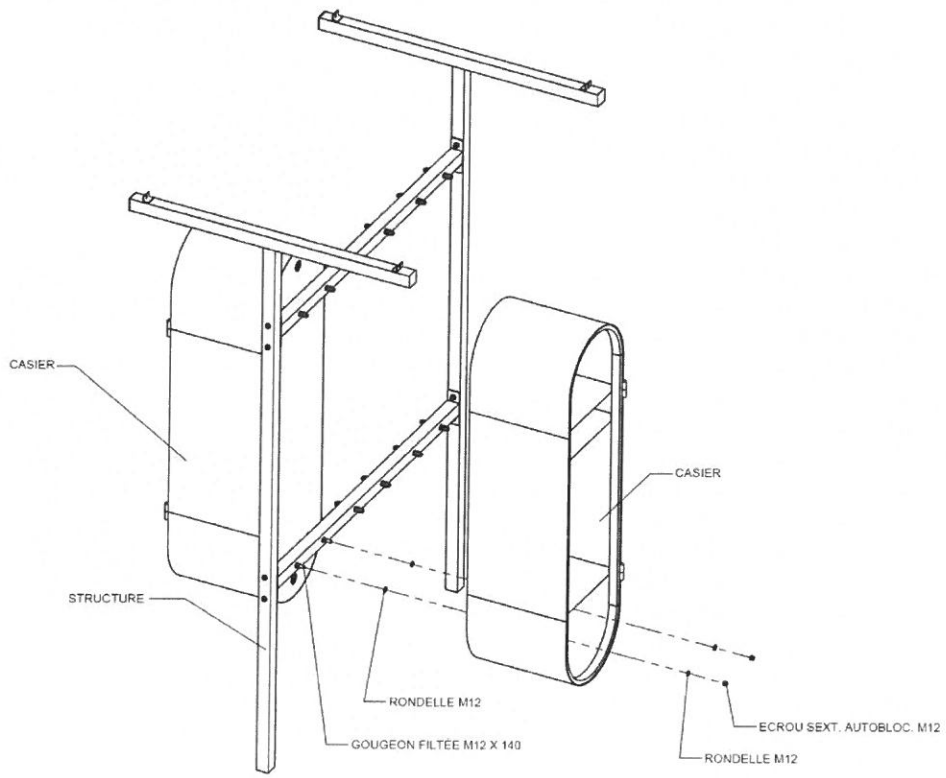


D3 –Main and Side View (Design right of the European Union application nr. 004680783)

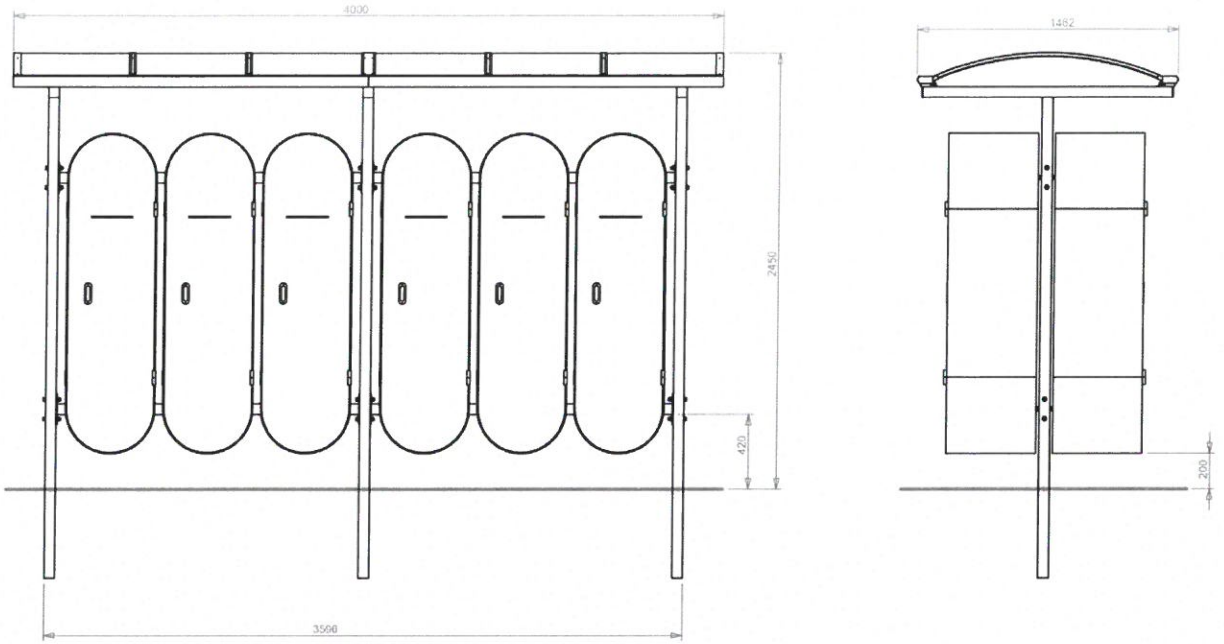
2) Installation des casiers



D4 - Vue de la structure d'ancrage



D5 – Locker Installation Perspective (Design right of the European Union application nr. 004680783)



D6 – Lockers and Coverage View (Design right of the European Union application nr. 004680783)



Photo 1) Montreuil Lockers



Photo 2) Montreuil Lockers



Photo 3) Montreuil Lockers